



*fndf*

FÉDÉRATION NATIONALE DES DISTRIBUTEURS DE FILMS

Association des Producteurs Indépendants  
Fédération Nationale des Cinémas Français  
Fédération Nationale des Distributeurs de Films

Paris le 11 juin 2009,

**LES ORGANISATIONS DU CINÉMA SIGNATAIRES  
PRENNENT ACTE DE LA DÉCISION DU CONSEIL CONSTITUTIONNEL ET  
RAPPELLENT QUE LA LOI « CRÉATION ET INTERNET » DOIT RESTER UN ENSEMBLE  
COHERENT, ET DOIT ETRE SANS TARDER COMPLETEE.**

Les organisations signataires prennent acte de la décision du Conseil Constitutionnel concernant la Loi Création et Internet .

Elles estiment nécessaire que l'objectif initial du texte soit retrouvé, en complétant la phase ultime de la riposte graduée, sans lequel elles ne peuvent envisager la promulgation de la loi.

Elles tiennent à rappeler que les évolutions apportées par la loi sur la chronologie des médias sont le corollaire d'un dispositif efficace de lutte contre la piraterie.

Enfin les organisations signataires réaffirment leur confiance dans l'action du Président de la République, du Gouvernement et du Parlement pour compléter la loi par les dispositions de nature à remplacer celles qui ont été censurées par le Conseil Constitutionnel, afin que le dispositif retrouve toute son efficacité et son sens .

Contact : Hortense de La Briffe API 01 42 89 31 50  
Antoine Virenque FNDF 01 53 90 33 00  
Marc-Olivier Sebbag FNCF 01 53 93 76 76